nécessité de refaire une nouvelle constitution. Je crois que l'on peut envisager ce sujet sous trois aspects différents: premièrement, à l'égard de la nécessité d'un changement dans la constitution; secondement, à l'égard de la nature des changements proposés, et comment ils affecteront les intérêts qu'ils embrassent; et troisièmement, à l'égard de la convenance de soumettre la mesure au peuple avant qu'elle ne soit finalement décrétée par le gouvernement impé-Quant au premier point-la nécessité d'un changement-je crois qu'il y a bien peu de gens dans le pays, dans quelque partie qu'ils se trouvent, qui diront qu'un changement quelconque dans la constitution du pays n'est pas devenu nécessaire. pense que nous sommes tous convaincus que les choses ne peuvent pas continuer à murcher telles qu'elles sont aujourd'hui. Je crois que nous sommes tous convaincus que le peuple s'attend à un changement, au moyen duquel il espère que nous parviendrons à un plus haut degré de prospérité que celle dont nous avons joui depuis quelques années. Pour ma part, je suis fermement convaincu-contre l'opinion de deux ou trois hon, messieurs qui ont parlé l'autre soir — qu'il n'y a pas cu, depuis l'Union des provinces, une plus grande gêne, une plus grande absence du sentiment de la prospérité, dans toute la partie occidentale du Canada, qu'il n'en cxiste en ce moment. Je crois que, dans quelque partie du pays que vous alliez, vous trouverez qu'une suite de mauvaises récoltes, et les difficultés survenues en conséquence de co que de fortes sommes d'argent avaient été empruntées à un intérêt élevé, et la nécessité de faire de fortes remises en Angleterre, -que toutes ces causes ont lourdement pesé sur l'énergie et l'activité du peuple, et ont contribué à les paralyser. C'est pourquoi il s'attend de toutes parts, avec tout l'espoir qu'il peut y apporter, à des changements ou des modifications qui seront de nature à le placer sur un meilleur pied que celui sur lequel il a été jusqu'à présent. (Ecoutez ! écoutez!) Le président du conseil a cru depuis plusieurs années, avec un grand nombre de ceux qui ont toujours eu l'habitude de marcher avec lui, que si nous obtenions, dans la partic occidentale du Canada, la représentation basée sur la population, cela aurait une grande influence pour stimuler l'énergie du peuple et le placer dans une bien meilleure position que celle

qu'il occupe aujourd'hui. Je suis convaincu, avec cet hon. monsieur, que cela aurait eu cet effet à un point très considérable. Mais nous connaissons parfaitement l'antagonisme qui existait entre les deux sections, et que cette mesure, tout en étant demandée avec instance par le Haut-Canada, était repoussée par le Bas-Canada. Nous avons senti-et sans doute un grand nombre des habitantsdu Bas-Canada aussi-que cette confédération des colonies de l'Amérique Britannique du Nord n'aurait probablement pas atteint le point qu'elle a atteint, si les demandesles justes demandes-du Haut-Canada avaient été favorablement reques par le Bas-Canada; -si nous avions été placés, sur le parquet de cette chambre, dans la position que nous croyions pouvoir exiger de la législature en considération des intérêts de la partie occidentale du Canada. (Ecoutez! écoutez!) Mais cela n'a pasété fait. Le Bas-Canada pensait que, si la représentation basée sur la population était concédée, ses institutions auraient couru des dangers étant ainsi placées à la merci d'un plus grand nombre de représentants du Haut-Canada. Je crois que le peuple du Bas-Canada se trompait sous ce rapport. Je ne crois pas que ses institutions auraient été traitées d'une manière à froisser les sentiments de ses habitants. Le peuple du Haut-Canada, je crois, a toujours été prêt à faire ce qui était juste et raisonnable envers le peuple du Bas-Canada. (Ecoutez! écoutez!) Je n'ai aucun doute, cependant, que le peuple du Bas-Canada serait bien plus prêt à accepter un projet comme celui-ci, qui lui donnerait une législature locale pour administrer ses propres affaires locales, plutôt que d'adopter une mesure qui le mettrait dans ce qu'il croirait être une position inférieure sous le rapport du nombre des représentants en cette chambre, et dans une position inférieure sous le rapport du pouvoir-en supposant que la représentation dans la législature-unie du Canada fût basée sur la population. Il ne peut y avoir aucun doute que l'idée de la nécessité d'un changement est venue non seulement du sentiment dont je viens de parler, mais encore des circonstances qui se rattachent à nos relations avec la république voisine depuis trois ou quatre ans. Le traité de réciprocité a été passó il y a dix ans, à une époque où la valeur donnée aux Canadas par le pays voisin était bien différente de celle qu'il leur donne aujourd'hui,-lorsque les hommes d'Etat des Etats-Unis croyaient que l'effet de ce traité scrait de faire mûrir graduellement la poire de